

Modalités d'inscription en classe de seconde

Année scolaire 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté en classe de seconde au lycée Montchapet

Veuillez trouver ci joint un dossier d'inscription.

> Si vous acceptez la place offerte :

Vous devrez rapporter (port du masque souhaité) au lycée Montchapet le dossier d'inscription **complet**

Au foyer des Lycéens (bâtiment E)

- le jeudi 2 juillet entre 14h00 et 20h00
 - 01
- ▶ le vendredi 3 juillet entre 8h30 et 12h00
- > Si vous ne pouvez pas vous rendre au lycée Montchapet à ces dates :
 - * il sera nécessaire d'avertir le lycée le plus rapidement possible,
 - * vous devrez venir déposer votre dossier au lycée Montchapet au plus tard <u>le lundi 6 juillet</u> 12h00 auprès de M. SEGUIN, CPE, (BUREAU 102 Bâtiment B).
- ➤ Si vous refusez la place offerte, nous vous serions reconnaissants de nous le faire savoir dès réception de ce dossier, afin que nous puissions en faire profiter un élève inscrit en liste supplémentaire. (3.80.53.29.29 Poste 342 ou ligne directe : 03.80.53.29.27)

Contact au lycée pour toute la procédure :

M. SEGUIN DIDIER, CPE (03.80.53.29.27)

(didier.seguin@ac-dijon.fr)

Récapitulatif du dossier à ramener au lycée Montchapet lors de votre inscription

- *La fiche d'inscription en classe de 2^{nde} (**obligatoire**)
- *Un règlement (si besoin) de 66€ (15 repas) pour la cantine (chèque de préférence à l'ordre de "Lycée Montchapet" ou en liquide) et un **RIB** pour un remboursement éventuel.
- *Les photocopies de vos bulletins de 3° (obligatoire).
- *Une photocopie de votre carte d'identité, passeport, livret de famille ou autres titres de séjour. (obligatoire)
- *Un chèque à l'ordre de Maison des Lycéens du lycée Montchapet de 10 € avec une <u>photo</u> <u>récente</u> (mettre le nom de l'élève au dos du chèque et de la photo)(facultatif).

Vous devrez vous rendre sur le site de la cité scolaire Montchapet et prendre connaissance du règlement intérieur sur le lien suivant : http://lyc21-montchapet.ac-dijon.fr/reglement.html

Vous trouverez le règlement intérieur dans l'onglet : « Présentation de la cité scolaire ». Vous devrez signer sur la fiche pédagogique comme quoi vous en avez pris connaissance.



* Rentrée des élèves :

La rentrée des élèves est prévue le Mardi 1 Septembre. Tous les élèves doivent se tenir prêts à partir de cette date.

En fonction des directives ministérielles et des modalités sanitaires qui seront mises en œuvre, un calendrier et des horaires précis seront communiqués sur le site internet du lycée.

Merci de le consulter dès la fin du mois d'août : lyc2-montchapet.ac-dijon.fr

❖ Tarifs DEMI PENSION ET INTERNAT

Elèves DP au ticket : 4.40 euros par repas

Elèves DP forfait annuel 5 jours (180 jours): 585 euros soit 3.25 euros par repas Elèves DP forfait annuel 4 jours (144 jours): 498 euros soit 3.46 euros par repas

Elèves internes: 1566 euros annuel

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2020 sont ouvertes depuis le 2 juin.

Pour avoir un titre de transport à la rentrée, l'inscription doit être obligatoirement réalisée :

MOBIGO / DIVIA

L'inscription doit être réalisée en ligne sur le site :

www.bourgognefranchecomte.fr avant le 16 Juillet 2020.

SNCF

Pour bénéficier d'un abonnement scolaire **BFC**, l'inscription se fait aussi en ligne sur www.bourgognefranchecomte.fr, rubrique « inscriptions ».

A compter de la rentrée de septembre 2019, pour les élèves transportés sur le réseau SNCF et **scolarisés en Bourgogne-Franche-Comté en qualité de demi-pensionnaire et interne**, vous n'aurez plus à avancer l'achat du titre de transport.

FICHE INSCRIPTION SEPTEMBRE 2020

Nom de l'élève :	Préno	oms (dans l'ordre de l'état civil) :	
Né(e) le :	à (commun	ne, département) : Sexe : M - F	
Adresse mail de l'élèv	e ·		
Téléphone portable de	3 1 eleve:/	<i> </i>	
Etablissement fréquen	té en 2019 - 2020 : .		
	Classe: 2° 3	3° ☐ Redoublant de 3° ☐	
Régime demandé :	Elève interne		
	Elève externe		
Elève demi-pensionnaire au forfait (à la rentrée, vous			
serez invité à choisir entre le forfait 4 ou 5 jours)			
	Elève demi-pension au ticket	nnaire	
(Cocher	votre choix)		
Langue A (cocher votre choix)		Langue B (cocher votre choix)	
Anglais		Allemand	
Anglais eu	ro 🗌	Espagnol Bachibac D	
(sous réserve de validation d'anglais)	(sous réserve de validation par les professeurs		
OPTIONS FACULTATI	IVES:		
Vous pouvez choisir u	ne option facultative	e parmi celles proposées ci-dessous :	
Italien 3 (3h)			
Arts plastiques (3h)		(effectif limité à 24 élèves)	
Théâtre (3h)	néâtre (3h) (effectif limité à 24 élèves)		
Langue française des signes (3h) (effectif limité à 12 élèves)			
Management et Gestio	on (1h30)	(effectif limité à 24 élèves)	
L'inscription à l'un de ces enseignements engage l'élève à en suivre les cours durant toute l'année scolaire.			

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 : Père □ Mère□ Tuteur □				
Nom et Prénom :				
Marié(e) □ divorcé(e) □ séparé(e) □ célibataire □	veuf(ve)	□ (cocher la case)		
Adresse complète :		Téléphone fixe :		
Lieu de résidence de l'élève oui non (cocher la case) Nombre d'enfants à charge :				
Profession et employeur : Téléphone professionnel :				
Lieu de travail :				
Adresse e.mail:				
Je soussigné Mvalable et autorise son utilisation pour tout échange av				
Fait àLe/2020		Signature:		
	(C) (T)	🗖		
Responsable légal 2 : Père □ M. Nom et Prénom :				
Marié(e) □ divorcé(e) □ séparé(e) □ célibataire □ Adresse complète :	veuf(ve)[
Lieu de résidence de l'élève oui non (cocher la case) Nombre d'enfants à charge : Dont scolarisé(es)		•		
dans l'établissement Téléphone professionnel :				
Profession et employeur :				
Lieu de travail :				
Adresse e.mail:				
Je soussignée Mme atteste que cette adresse mail est valable et autorise son utilisation pour tout échange avec le Lycée.				
Fait àLe/2020		Signature:		
-				
Coordonnées de l'élève, adresse complète :		N° téléphone:		
Palation avac las fádárations da	narants d'é	làvas		
Relation avec les fédérations de parents d'élèves Nous autorisons le lycée à communiquer notre adresse électronique aux fédérations de parents d'élèves.				
Oui 🗆 Non 🗆				
Droit à l'image Nous acceptons que l'image (photographie, film, reportage) de notre enfant soit utilisée par l'établissement dans le strict respect des textes, de la vie privée et avec son accord. Oui □ Non □				
Prise de connaissance du règlement intérieur de l'établissement				
Je soussigné(e) M/Mme représentant de l'élève certifie avoir pris connaissance du règlement				
intérieur de l'établissement.				
Fait àLe/2020. Signature obligatoire des responsables		-		

Règlement du service de restauration et d'hébergement du Lycée Montchapet

Rappel : règlement intérieur de la cité scolaire Montchapet article 2.7.1 des 4 et 6 décembre 2018.

Conformément à la loi, l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans le collège et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte. Ils doivent être éteints et rangés. Ils peuvent être utilisés à la demande expresse d'un professeur dans le cadre d'une activité pédagogique définie. Cette interdiction est étendue à tous les élèves y compris les lycéens dans le bâtiment D.

L'accès au Restaurant scolaire est réservé aux élèves disposant d'un compte self et d'une carte magnétique :

- les élèves internes
- les élèves demi-pensionnaires au forfait 4 ou 5 jours
- les élèves au ticket

Les tarifs appliqués sont les tarifs en vigueur, fixés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté par année civile. Ils sont susceptibles d'être modifiés chaque 1^{er} janvier.

En cas de difficultés financières, vous avez la possibilité de vous adresser au fond social qui statuera.

Ouverture d'un compte self et Accès en ligne

OUVERTURE D'UN COMPTE SELF

Lors de l'inscription de l'élève (uniquement pour les élèves au ticket) :

- effectuer un paiement correspondant à l'achat de 15 repas, par chèque, libellé à l'ordre du Lycée Montchapet ou en espèces.
- indiquer au verso du chèque le nom, le prénom et le niveau de l'élève.
- joindre un Relevé d'Identité Bancaire (remboursements).

Un compte self sera alors ouvert et une carte magnétique sera délivrée à chaque nouvel élève par l'intendance. Elle sera utilisable toute la durée de sa scolarité dans l'établissement. Cette carte ne peut être ni prêtée, ni cédée. En cas de perte ou de dégradation, l'élève devra acquitter la somme votée par conseil d'administration pour en obtenir une nouvelle.

POUR ACCEDER AU COMPTE SELF EN LIGNE (Démarches à effectuer après la création du compte)

- aller sur le site internet du lycée et cliquer sur l'icône « Paiement en ligne restaurant scolaire » à droite de la page d'accueil et suivre les indications données.
- sous 24 heures, l'Intendance vous communiquera alors par mail un mot de passe qui vous permettra d'accéder à ce service (depuis un PC familial ou un smartphone), *ce mot de passe n'est pas à utiliser sur les bornes*.
- * Les élèves déjà inscrits l'année précédente, réutiliseront leur carte de self et réapprovisionneront leur compte d'un montant équivalent à 15 repas au minimum, directement en ligne si possible, lors de leur réinscription.
- * En fin d'année scolaire, le remboursement du solde du compte self de l'élève qui quitte l'établissement sera effectué, <u>sur demande écrite de la famille</u>, par virement bancaire.

Réservation et annulation des repas

<u>La réservation des repas est obligatoire et doit être effectuée au minimum 24 heures à l'avance</u>. Elle peut se faire de deux façons :

- Sur place depuis les bornes mises à disposition (une à l'accueil du lycée, une autre au bâtiment C)
- <u>En ligne</u> en se connectant au module de « Paiement en ligne restaurant scolaire » accessible sur la page d'accueil du site internet du lycée.

Dans l'impossibilité de déjeuner, il vous est demandé d'annuler vos réservations 24 heures à l'avance. Toute réservation non annulée et non honorée devra être dûment justifiée (maladie, évènement familial) <u>par courriel uniquement</u> à <u>creaturbo.0211526v@ac-dijon.fr</u>, sinon le repas sera facturé.

Afin de réserver les repas, le compte self doit être approvisionné mais attention ! le fait de créditer votre compte self ne vaut pas réservation.

Bornes

Les bornes sont équipées d'un écran tactile permettant d'accéder à différentes fonctionnalités Turboself notamment :

- Réserver ses repas
- Editer un ticket de remplacement lors d'oubli de carte (limité à 2 tickets par semaine).
- Consulter son compte

La borne située à l'accueil permet d'effectuer des paiements par carte bancaire.

La création d'un mot de passe est nécessaire à la 1^{ère} utilisation de la borne (mot de passe différent de celui utilisé pour l'accès en ligne).

Demi-pension au forfait et internat

Demi-pensionnaires au forfait 4 ou 5 jours

La famille choisit entre le forfait 4 jours ou le forfait 5 jours. Dès la rentrée, en possession de l'emploi du temps de l'élève, la famille qui a choisi le forfait 4 jours détermine les jours ou l'élève déjeunera.

Ces choix restent définitifs pour l'année scolaire (du 1^{er} septembre au 30 juin).

Aucun remboursement n'est effectué si l'élève est absent moins de 15 jours consécutifs. Dans le cas d'une absence prolongée un justificatif est demandé.

Attention: la carte ne sera active qu'aux jours indiqués.

Internes et demi-pensionnaires au forfait

La famille règle les prestations dans le cadre d'un forfait annuel. Une facture trimestrielle vous sera adressée. Des versements mensuels sont possibles et conseillés (à voir avec le service intendance). Si l'élève est boursier, les bourses et primes seront déduites directement des factures.

Réservation des repas

La réservation des repas est **obligatoire** (forfait et réservation sont deux choses différentes). A ce titre, vous devez demander l'accès en ligne au compte self forfait de votre enfant.

Concernant les internes, les repas du midi peuvent se réserver en ligne, ceux du soir doivent être réservés depuis une borne.

RAPPEL IMPORTANT

RESERVATION DES REPAS

OBLIGATOIRE POUR TOUTE PERSONNE FREQUENTANT LE SELF. SANS RESERVATION :

L'ELEVE ATTENDRA LA FIN DU SERVICE AVANT DE POUVOIR DEJEUNER sans garantie de choix de plats présentés au menu.

En cas de récidive, l'élève pourra être puni ou sanctionné.

PAIEMENT

LE COMPTE SELF DOIT TOUJOURS ETRE APPROVISIONNE SINON L'ELEVE NE SERA PAS AUTORISE A DEJEUNER. AUCUN PASSAGE SUR LE COMPTE D'UN AUTRE ELEVE N'EST ACCEPTE.

Le paiement en ligne est conseillé.

Les chèques sont à déposer dans la borne située à l'accueil (hall Bâtiment A).

Les paiements en espèces doivent se faire directement à l'Intendance bureau 2bis.

Aucun paiement ne sera accepté au self.

OUBLI DE CARTE REPETITIF

En cas d'oubli répétitif de la carte magnétique (plus de 2 fois par semaine) les élèves attendront <u>la fin</u> du service avant de pouvoir déjeuner.

* En cas de vol de carte, l'élève doit se rendre à l'intendance afin de bloquer sa carte.

CAS PARTICULIER

Si un élève reçoit un correspondant étranger, il devra le signaler à l'Intendance et acheter des tickets passagers au tarif en vigueur.

FICHE INFIRMERIE

Jas	sse	: 4	,-

NOM: Prénom: né(e) le :	Photo à agrafer
DATE DE VACCINATION: (Joindre une photocopie des pages du	
carnet de santé comprenant les vaccinations DT POLIO et	
Rougeole-Rubéole-Oreillons, (et Hépatite B pour section ASSP)	

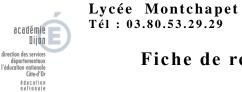
Date du dernier rappel DT - COQ - POLIO:..... OUI **NON** VOTRE ENFANT PORTE T-IL DES LUNETTES? SiOUI Nom de l'ophtalmologiste qui le suit : **VOTRE ENFANT A-T-IL DES PROBLEMES D'AUDITION?** Si OUI Nom du médecin ORL qui le suit : VOTRE ENFANT A-T-IL UN REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER? Lequel: VOTRE ENFANT EST –IL ALLERGIQUE? Merci de préciser ce à quoi il est allergique: VOTRE ENFANT EST –IL EPILEPTIQUE? **VOTRE ENFANT EST -IL ASTHMATIQUE?** VOTRE ENFANT A-T-IL UN TRAITEMENT MEDICAL REGULIER? Lequel: VOTRE ENFANT A-T-IL UN SUIVI PARTICULIER? Orthophonie? Psychologue? Kinésithérapie? CMPP (Centre médico-psycho-pédagogique) Autres ? (préciser) VOTRE ENFANT BENEFICIE T-IL D'AMENAGEMENT SCOLAIRE ? Projet personnalisé de scolarisation (PPS) Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) Plan d'accompagnement pédagogique (PAP) Mercide prendre contact avecsonprofesseur principal pour lamise en place LASANTE DE VOTREENFANT A T-ELLENECESSITEE, L'ANDERNIER, DESSOINS OU UNTRAITEMENT MEDICAL SUR LETEMPS SCOLAIRE AVEC MISEEN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) Souhaitez-vous reconduire ce PAI?

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus

Signature des parents

\boldsymbol{A}	 le	



Fiche de renseignements en cas d'urgence

Année scolaire: 2020/2021

Nom et adresse de l'établissement où était scolarisé l'élève l'année précédente :		
<u>Identité de l'élève :</u>		
Nom:		Prénom :
Date de naissance :		Classe:
Adresse:		
Date du dernier rappel [OT POLIO:	
<u>Identité des parents :</u>		
Nom	Prénom	Profession
Père:		
Adresse des parents ou r		:
Adresse Père ou Mère si	différente :	
Numéro de téléphone	du domicile : du travail du pèr du portable du p du travail de la : du portable de la	e de prévenir la famille le plus rapidement possible re ère : mère :
		ne susceptible de vous prévenir
Nom et numéro de télépl vous ne pourriez pas vou	none d'une personr us déplacer (répons	ne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où
secours d'urgence vers l personnel de l'établisser	'hôpital le mieux a ment scolaire. Atte	e mon enfant accidenté ou malade par les services de adapté. La famille est immédiatement avertie par un ntion, un élève mineur ne pourra sortir du centre
Nom, adresse et Numéro Autres)	de sécurité social	le auquel est rattaché votre enfant (CPAM, MGEN,
Numéro et adresse de l'a	assurance scolaire	:
Nom, adresse et n° de té		

Attention si votre enfant est malade, nous vous remercions de bien vouloir le garder à la maison, l'infirmerie scolaire n'est pas un centre de soins et il ne sera pas possible de lui donner des médicaments en dehors de toute prescription médicale.

Signature des parents :

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire, destiné à l'infirmière de l'établissement scolaire et aux services hospitaliers qui pourraient éventuellement recevoir votre enfant.

Comment adhérer?

cotiser, il faut faire un chèque de 10 € par élève à l'ordre de : MDL Lycée MONTCHAPET L'adhésion à la MDL est facultative, Pour

Pourquoi y adhérer?

- Pour participer à toutes les activités organisées par l'association
- Pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les consommations à la caféréria ou le stage BAFA

La MDL recrute des bénévoles!

valorisante en tant que bénévole pour enrichir t'attire? Tu souhaite avoir une expérience Créer des projets avec une équipe d'élèves ton CV? Alors tu es fait.e pour devenir bénévole!

nouveaux adhérents rassemblés autour d'un seul La future équipe se composera d'anciens et de (actions de solidarité et de la culture, création 'Cafet' et proposer de nouvelles activités objectif: donner un nouveau souffle à la de clubs, etc...)



La MDL est partout!

tu te poses des questions, si tu as des idées Si tu es intéressé.e pour nous rejoindre, si renseigner ou contacte les bénévoles **par** d'activités ou des projets pour cette nouvelle année: viens au bar te mail ou les réseaux sociaux!







mdl_montchapet (Scanne le QR Code 69)

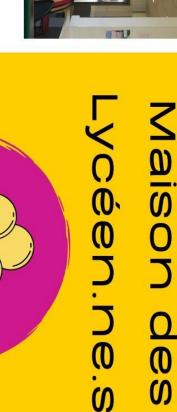


MDL Montchapet











Lycée Montchapet

Q<mark>u'est-ce que la MDL?</mark>

siège est situé dans le lycée C'est une association loi 1901 dont le

- C'est un outil au service des élèves
- Elle aide au développement de la vie culturelle du lycée
- Elle gère la cafétéria
- Elle permet aux élèves d'organiser et de réaliser des projets



Qui sont les élèves

responsables de la MDL?

Trésoriers:

Manon Pierron,

Communication:

Angelike Keller

Pauline Royer,

/ices-

Maxence Pion

présidents: Présidente:

Cyprien Marine Sennegon-Lombard,

Lasgonnière Designers:

Art

Maxence

ucas Obert,

Sophia Arbor, Benoit Baraille

Secrétaires:

Anna Bouillot,

Chloe Curiel

Comment fonctionne la MDL?

La MDL est **gérée par les élèves** avec l'aide d'adultes volontaires tels que M. Seguin (CPE), Mme. Thouret (AED) et 3 Services

Un conseil d'administration élu par les élèves s'occupe du bon fonctionnement de celle-ci.

Civiques.

Les actions réalisées en 2019/2020:

- Participation au projet Téléthon Inter-MDL du dijonnais en décembre 2019
- Organisation du concours du pull le plus moche en décembre 2019
- Participation en collaboration avec le CVL au carnaval du lycée en février 2020 + vente de bugnes
- Organisation et participation à la semaine des arts, de la culture et des talents en février 2020 (soirée des talents)
- Publication du petit journal
- 'Montch'après' répertoriant les événements culturels et sportifs de la région
- Animation de la 'cafet' du lycée: Vente de produits divers (croissants, barres au chocolat, boissons chaudes et froides)
- Prêt de jeux de société
- Accueil d'associations partenaires (MJC Montchapet)
- Participation financière pour aide à la réalisation des projets de classe
- Animation jeux en bois (MJC Montchapet)
- Achat de deux babyfoots
- Participation aux Assises Nationales des Maisons des Lycéen.ne.s à Blois

Ces projets sont réalisés et imaginés par les élèves bénévoles !

Quels sont les nouveaux projets envisagés pour 2020/2021?

- Développer les actions réalisées en 2019/2020
- Concours d'architecte intérieur pour la rénovation de la cafétéria (réaménagement, décoration)
- Réaliser un projet Inter-MDL du dijonnais
- Réalisation d'une soirée des Terminales en juin 2021
- Organisation d'un stage de formation générale BAFA en partenariat avec l'Aroeven en juillet 2021
- Répondre aux demandes des adhérents
- Embauche d'une personne allemande en Service Civique

